

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention de l'association 2SEO_LA MURATAISE au titre
du dispositif d'aide aux associations**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_017

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande de subvention de l'association 2SEO_LA MURATAISE au titre du dispositif
d'aide aux associations**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2025 n°DBC_2025_069 approuvant le règlement d'aide aux associations,

L'association 2SEO_LA MURATAISE sollicite une participation financière de la Communauté de Communes pour reconduire pour la 4^{ème} édition la manifestation sportive 2SEO LA MURATAISE qui se déroulera le 7 juin 2026.

Au programme :

- Cycloportives : 135 km / 98 km / 58 km
- Trails : 25 km / 8km / course enfants (en partenariat avec la MJC de Murat-sur-Vèbre)

Les parcours traversent plusieurs communes (Murat-sur-Vèbre, Nages, Lacaune, Moulin-Mage ...). Les paysages (monts, forêts, vallées) sont mis en avant par les épreuves. L'objectif

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de réception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_017-DE
A G E D I

précisé est de faire découvrir la richesse naturelle, patrimoniale et paysagère du territoire et de renforcer son attractivité touristique.

Le budget prévisionnel du projet s'établit à 21 780 €. L'association sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 6 000 €, soit 28 % du coût du projet.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'attribuer une subvention de 4 000 €, à l'association 2SEO LA MURATAISE pour apporter un soutien financier à la manifestation prévue le dimanche 7 juin 2026.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

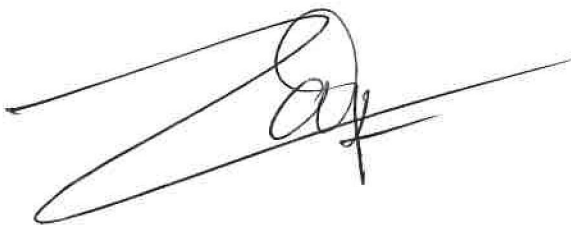
**DECIDE
A l'unanimité**

- d'attribuer une subvention de 4 000 €, à l'association 2SEO_LA MURATAISE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 20 26
et publié ou notifié
le 12 / 06 20 26

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_017-DE

A G E D I